



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Reconvoqué
Du 12 septembre 2024
N° 55

OBJET : Délibération autorisant le recrutement d'un emploi permanent stagiaire.

Date de la convocation :
09/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le jeudi 12 septembre, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1er Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, , Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Etaient absents : Monsieur ALZAPIEDI Antoine Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur SPADA ,Sébastien Monsieur FENECH Carmel.

Nombre de membres
présents : 6

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Absents représentés : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur SPADA Sébastien donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ANDREI Brigitte donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240912-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024

S'agissant d'une re convocation, le quorum n'étant pas nécessaire, le conseil peut valablement délibérer.

**Le Président expose au Conseil Municipal que compte tenu des besoins du service, un poste d'adjoint technique territorial, un à temps non complet (24 heures) doit être créé à compter de ce jour.
L'agent sera recruté conformément au décret N° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
Il sera affecté au service technique de la commune.**

Les dépenses résultant de ces créations sont prévues au budget primitif 2024.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240912-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024